

<p style="text-align: center;">Notice pour remplir le questionnaire relatif aux attributions des logements locatifs sociaux</p>
--

1) Cadre général de l'enquête :

L'enquête comporte 3 parties : les deux premières parties concernent les réservations et les attributions de logements dans le parc assujéti, en distinguant le parc existant (questions codées en PE) et les livraisons de l'année (questions codées en MS). Les questions posées sont identiques, seule l'assiette change. Le troisième volet de l'enquête concerne les accords collectifs départementaux ou intercommunaux (questions codées en AC).

Les renseignements demandés portent uniquement sur l'année 2011 qualifiée d'année de référence.

Le questionnaire et le présent document précisent les périodes ou dates sur lesquelles portent les chiffres demandés.

L'essentiel de l'enquête correspond à un état du stock au 1er janvier 2011 ou aux résultats des « flux » constatés pendant l'année de référence (du 1er janvier au 31 décembre 2011).

Seul une partie du troisième volet de l'enquête doit être renseigné avec des objectifs chiffrés (ACD1, ACD5, ACD9, ACD13, ACD17, ACD21, ACI15 ; ACI9, ACI13, ACI17, ACI21).

2) Echelle de traitement :

L'échelle de remplissage hors Ile de France demeure celle du département et non de l'organisme, ce qui signifie que les bailleurs qui couvrent plusieurs départements devront remplir autant de questionnaires que de départements dans lesquels ils gèrent du patrimoine.

En Ile de France, l'échelle de remplissage est comme dans les enquêtes précédentes la commune.

3) Consignes de remplissage et ergonomie du questionnaire

Dans chaque écran du questionnaire un lien permet d'ouvrir cette notice ainsi que la maquette de l'enquête afin de faciliter la saisie des informations.

4) Diverses définitions et précisions méthodologiques

a) Définitions :

Réservation en stock : méthode de gestion de son contingent par le réservataire qui consiste à identifier des logements qui lorsqu'ils seront libérés ou livrés seront mis à la disposition du réservataire afin que lui-même ou son délégataire puisse proposer des candidats sur les logements identifiés qui se libèrent ou sont mis en service dans des programmes.

Réservation en flux : méthode de gestion qui consiste à fixer le nombre annuel de logements qui doit être mis à la disposition du réservataire, le bailleur choisissant les logements qu'il propose sur des programmes ou tout le patrimoine, à la différence de la gestion en stock où les logements sont automatiquement ceux qui se libèrent parmi les logements réservés identifiés.

Les deux méthodes peuvent coexister pour la gestion du contingent d'un réservataire sur un même bailleur. Dans ce cas, le nombre total de logements mis à la disposition de réservataires correspond à la somme des logements identifiés et mis à disposition à la suite d'une déclaration de vacance ou d'une livraison et des logements et des logements choisis par le bailleur parmi les logements libérés et les logements livrés.

Ne pas confondre **gestion en flux et gestion déléguée** : on peut avoir

- une gestion en stock directe : le rapprochement de l'offre et de la demande est fait par le réservataire qui propose des candidats sur les logements déclarés ;
- une gestion en stock déléguée où les candidats sont choisis par le bailleur dans des listes de demandeurs fournies par le réservataire ;
- une gestion en flux avec gestion directe du rapprochement de l'offre et de la demande : les logements sont proposés au réservataire qui propose des candidats ;
- une gestion en flux déléguée où les candidats sont choisis par le bailleur dans des listes de demandeurs ;

Logements réservés : Logements relevant d'une convention de réservation et qui sont identifiés dans le patrimoine.

b) Méthode de remplissage :

Les éléments ci-dessous sont relatifs aux deux premiers volets de l'enquête, le troisième volet n'appelant pas de commentaires particuliers.

❖ sur le parc existant (PE) :

Nombre total de logements locatifs existants, hors logements foyers, qui ont été construits, améliorés ou acquis avec un concours financier de l'Etat ou conventionnés à l'APL au 1^{er} janvier de l'année de référence (cf. questionnaire PE1) : les chiffres demandés correspondent à un état du stock au 1^{er} janvier de l'année de référence c'est à dire au 1^{er} janvier 2011.

Taux de réservation au 1/01/2011 (cf. questionnaire PE2, PE6, PE10, PE14, PE18, PE22, PE26) : le taux demandé correspond au taux de réservation constaté sur le parc existant au 1^{er} janvier de l'année 2011.

Nombre de logements réservés au 1/01/2011 (cf. questionnaire : PE3, PE7, PE11, PE15, PE19, PE23, PE27) : les chiffres demandés correspondent au nombre de logements réservés au 1^{er} janvier de l'année 2011.

NB : Le taux de réservation et le nombre de logements réservés ne sont à renseigner que pour les contingents gérés en stock.

Nombre de logements mis à disposition des réservataires ou qui leur ont été déclarés vacants pendant l'année de référence (cf. questionnaire : PE4, PE8, PE12, PE16, PE20, PE24, PE28) :

Cette catégorie utilisée pour la gestion en stock correspond au nombre de logements mis à disposition ou déclarés vacants à un réservataire, pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011). Ces résultats intègrent les logements libérés dans le parc existant et qui ont été signalés au réservataire afin qu'il propose un candidat ou qui ont fait l'objet d'une validation a posteriori de l'attribution par ce réservataire ; sont comptabilisés les logements effectivement mis à disposition du réservataire même si celui-ci n'a pas proposé de candidat (logement rendu pour un tour en l'absence de candidat) ou si le ou les candidats proposés par le réservataire ont refusé l'offre et que la candidature examinée par la CAL est proposée par le bailleur.

Nombre de logements mis à disposition du réservataire ou imputés sur son contingent pendant l'année de référence (cf. questionnaire : PE5, PE9, PE13, PE17, PE21, PE25, PE29)

Cette catégorie utilisée pour la gestion en flux correspond aux logements mis à la disposition des réservataires ou imputés sur leurs contingents lors de l'attribution, pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011). Sont comptabilisés les logements effectivement mis à disposition du réservataire même si celui-ci n'a pas proposé de candidat ou si le ou les candidats proposés par le réservataire ont refusé l'offre et que la candidature examinée par la CAL est proposée par le bailleur.

Nombre de logements non réservés pendant l'année de référence (cf. questionnaire PE30) : il correspond aux logements dont le bailleur a disposé pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011)

Nombre de logements remis à la location pendant l'année de référence : cf. questionnaire PE31

Nombre de logements mis à la disposition des réservataires pendant l'année de référence (cf. questionnaire PE32) = PE4+PE5

Solde (nombre de logements dont le bailleur a disposé pendant l'année de référence) (cf. questionnaire PE33) = PE31-PE32

Nombre d'attributions prononcées pendant l'année de référence : sont comptabilisées l'ensemble des décisions d'attribution prises par la commission d'attribution au cours de

l'année N (cf. questionnaire : PE34, PE40, PE46, PE52, PE58, PE64, PE70, PE76, PE37, PE43, PE49, PE55, PE61, PE67, PE73 et PE79). Les attributions conditionnelles ne sont pas comptabilisées.

Nombre de refus de propositions pendant l'année de référence : sont comptabilisés l'ensemble des refus de propositions des demandeurs suite à décision de la commission d'attribution dans les logements remis en location (cf. questionnaire : PE35, PE41, PE47, PE53, PE59, PE65, PE71, PE77, PE38, PE44, PE50, PE56, PE62, PE68, PE74 et PE 80)

Nombre de baux signés pendant l'année de référence : sont comptabilisés l'ensemble des baux signés pendant l'année de référence (cf. questionnaire : PE36, PE42, PE48, PE54, PE60, PE66, PE72, PE78, PE39, PE45, PE51, PE57, PE63, PE69, PE75 et PE81)

❖ **sur les logements mis en service (MS) :**

Nombre total de logements locatifs mis en service, hors logements foyers, qui ont été construits, améliorés ou acquis avec un concours financier de l'Etat ou conventionnés à l'APL pendant l'année de référence : (cf questionnaire MS1) : ces chiffres correspondent aux logements mis en service entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011.

Taux moyen de réservation sur les logements mis en service pendant l'année de référence (cf. questionnaire : MS2, MS6, MS10, MS14, MS18, MS22, MS26) : il correspond au taux moyen de réservation constaté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 sur les logements mis en service.

Nombre de logements réservés au 1/01/2011 (cf. questionnaire : MS3, MS7, MS11, MS15, MS19, MS23, MS27) : les chiffres demandés correspondent au nombre de logements réservés au 1^{er} janvier de l'année 2011.

NB : Le taux de réservation et le nombre de logements réservés ne sont à renseigner que pour les contingents gérés en stock.

Nombre de logements mis à disposition des réservataires ou qui leur ont été déclarés vacants pendant l'année de référence :

Cette catégorie utilisée pour la gestion en stock (cf. questionnaire : MS4, MS8, MS12, MS16, MS20, MS24, MS28) correspond au nombre de logements mis à disposition ou déclarés vacants à un réservataire lors de l'attribution sur de nouveaux programmes, pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011). Ces résultats intègrent les logements livrés dans l'année de référence et qui ont été signalés au réservataire afin qu'il propose un candidat ou qui ont fait l'objet d'une validation a posteriori de l'attribution par ce réservataire ; sont comptabilisés les logements effectivement mis à disposition du réservataire même si celui-ci n'a pas proposé de candidat (logement rendu pour un tour en l'absence de candidat) ou si le ou les candidats proposés par le réservataire ont refusé l'offre et que la candidature examinée par la CAL est proposée par le bailleur.

Nombre de logements mis à disposition du réservataire ou imputés sur son contingent pendant l'année de référence :

Cette catégorie utilisée pour la gestion en flux (cf. questionnaire : MS5, MS9, MS13, MS17, MS21, MS25, MS29) correspond aux logements mis à la disposition des réservataires ou imputés sur leurs contingents lors de l'attribution sur de nouveaux programmes, pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011). Sont comptabilisés les logements effectivement mis à disposition du réservataire même si celui-ci n'a pas proposé de candidat ou si le ou les candidats proposés par le réservataire ont refusé l'offre et que la candidature examinée par la CAL est proposée par le bailleur.

Nombre de logements non réservés pendant l'année de référence (cf. questionnaire MS30) : il correspond aux logements dont le bailleur a disposé pendant l'année de référence (c'est à dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2011)

Nombre de logements mis à la disposition des réservataires pendant l'année de référence (cf. questionnaire MS31) = MS4+MS5

Solde (nombre de logements dont le bailleur a disposé pendant l'année de référence) (cf. questionnaire MS32)= MS1-MS31

Nombre d'attributions prononcées pendant l'année de référence: sont comptabilisées l'ensemble des décisions d'attribution prises par la commission d'attribution au cours de l'année N dans les livraisons nouvelles (cases des lignes MS 33, MS39, MS45, MS51, MS57, MS63, MS69, MS36, MS42, MS48, MS54, MS60, MS66, MS72, MS75 et MS78). Les attributions conditionnelles ne sont pas comptabilisées.

Nombre de refus de propositions pendant l'année de référence : sont comptabilisés l'ensemble des refus de propositions des demandeurs suite à décision de la commission d'attribution dans les logements mis en service (cf. questionnaire : MS 34, MS40, MS46, MS52, MS58, MS64, MS70, MS37, MS43, MS49, MS55, MS61, MS67, MS73, MS76 et MS79).

Nombre de baux signés pendant l'année de référence : sont comptabilisés l'ensemble des baux signés pendant l'année de référence (cf. questionnaire : MS35, MS41, MS47, MS53, MS59, MS65, MS71, MS77, MS38, MS44 ; MS50, MS56, MS62, MS68, MS74, MS80)